

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 7

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**  
Attribution d'une  
subvention à la SA IRP  
HLM pour la réalisation de  
20 logements sociaux au 44  
- 46 avenue Georges  
Clémenceau

Séance ordinaire du 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 10 février 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE (jusqu'à 20h17), M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET, M. ZULLI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme SOUMAT ..... Procuration à M. SAURAY  
Mme CHARBONNIER ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
M. CUSMANO ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme DUHALDE (à partir de 20h17)..... Procuration à M. PEGARD  
M. TAYBI ..... Procuration à Mme ANGELO  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
M. BOUTRON ..... Procuration à M. ESKENAZI  
Mme PHILIPPON

**Absents**

Mme GROSJEAN  
M. AVEAUX  
M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Mme Hélène BONNET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : 28 FEV. 2023

Publiée le : 28 FEV. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 28 FEV. 2023

Pour le Maire par délégation  
Le D.G.S.  
Nicolas SHULEPOVSKI



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

## **DELIBERATION N°7**

**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A IRP HLM POUR LA REALISATION DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L. 2121-29, L. 2252-1 et suivants ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 2302-5 et suivants ;

**Vu** la demande de subvention d'IPR HLM reçu par courrier en mairie le 5 décembre 2022 ;

**Vu** le projet de contrat de réservation ;

**Considérant** que le projet développé par IRP HLM doit permettre d'améliorer l'offre locative sociale de la commune et contribue à répondre aux obligations réglementaires auxquelles est soumise la Ville de Montmorency en termes de production de logements social ;

**Vu** l'avis favorable de la commission du Cadre de vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement en date du jeudi 2 février 2023 ;

**Vu** la note de présentation et sur rapport de M. PEGARD ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 6 voix contre,**

**DECIDE** d'accorder une subvention de 150 000€ au titre de la surcharge foncière à IRP HLM pour la construction de 20 logements sociaux (10 PLUS, 10 PLAI) au 44 – 46 avenue Georges Clemenceau à Montmorency

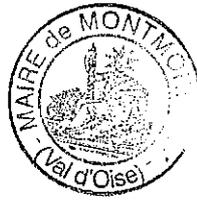
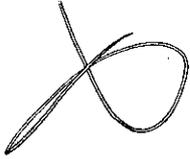
**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de la subvention ;

**APPROUVE** la convention de réservation d'un total de 7 logements sociaux (4 PLAI au 44-46 avenue Georges Clemenceau, 3 PLI au 1 rue de Verdun), pour une durée de 30 ans, en contrepartie du versement de la subvention d'équilibre ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter tous les actes relatifs à cette opération, y compris les avenants et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Hélène BONNET**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

